



Monsieur le Maire de Brest  
hôtel de ville  
2, rue Frézier  
29200 Brest

Brest, le 22 février 2022

Objet : Service Public Local de la Donnée.

Monsieur le Maire,

Infini est un acteur associatif historique des technologies de l'information et de la communication. D'abord, nous étions fournisseurs d'accès à Internet en 1995, à l'époque où France Telecom (devenu Orange) lançait à peine Wanadoo. Puis, l'accès commercial à internet étant devenu facile pour les finistérien·ne·s, nous avons orienté notre objet social vers la fourniture de services aux personnes morales et physiques adhérentes et la lutte contre les inégalités sociales d'accès au numérique :

- hébergement de sites web,
- hébergement de services dédiés aux adhérent·e·s : Cloud, liste de discussion...
- outils collaboratifs libres : pad, rendez-vous... **outils plébiscités pendant le confinement.**
- Formations : site web, outils libres...
- Action sociale : PAPI, permanence auprès de gens du voyage...

Nous avons entendu votre appel à contribution pour le projet de « **Service Public Local de la Donnée** ».

Notre conseil d'administration s'est donc réuni pour débattre et produire un ensemble de recommandations que nous sommes heureux de vous communiquer.

Au préalable, il nous semble important de brosser un rapide état des lieux.

Les questions posées par les inégalités d'accès au numérique nous préoccupent. Déjà, 15 à 20 % de la population n'utilise pas ou n'est pas en mesure d'utiliser ces technologies pour réaliser des tâches ordinaires ou, parfois, incontournables (démarches publiques en lignes (accès aux droits : RSA, sécu, retraites, impôts,...) ou privées (banque, téléphonie...).

La protection des données privées est également un des principaux sujet de réflexion d'Infini. Les outils que nous mettons à disposition sont des outils qui, par conception, protègent les données des personnes utilisatrices.

La récente mise en place du RGPD et le travail de la CNIL posent un cadre légal protecteur pour les usagers des services numériques.

Le travail de Guillaume Rozier<sup>1</sup> depuis le début de la pandémie de COVID témoigne de l'utilité de l'accès aux données : Guillaume Rozier a pu fournir de la « **data-visualisation** », une mise en forme analytique des données permettant d'accroître la diffusion des connaissances sur la pandémie.

On voit que la production, la récolte et l'analyse de données de tous types sont d'ores et déjà des enjeux majeurs, et les grandes entreprises internationales du numérique l'ont bien compris, leur modèle économique reposant exclusivement sur ces pratiques.

Au-delà des entreprises qui vivent de la captation des données privées et de leur utilisation à des fins commerciales, il existe des entreprises dont l'activité est le commerce de la donnée : les « data-brokers ». Les « fichiers clients » existent depuis longtemps et il est aujourd'hui facile d'acheter des fichiers d'écoles, d'associations, d'entreprises, de catégorie de clients potentiels. Les data-brokers poussent la collecte de données à un niveau très élevé : ainsi certains fichiers possèdent plus de 600 données personnelles différentes sur des personnes : sexe, âge, religion, orientation sexuelle, inclination politique, adresse, possession d'un animal domestique, etc.

Il est intéressant de noter que de nos jours même le discours politique, en France et ailleurs, est orienté, retravaillé en fonction de données vendues par les data-brokers aux cabinets conseils.

Les enjeux de la donnée vont donc bien au-delà du simple ciblage marketing ponctuel.

Dans les éléments de contexte, nous n'oublions pas la Loi pour une République numérique<sup>2</sup>, dite « Loi Lemaire » qui promeut l'ouverture des données publiques en Opendata.

Nous le constatons, le champ d'application de la donnée est vaste. Les enjeux sont gigantesques. Aussi nous vous proposons le fruit de nos réflexions en 7 points :

1. **Un service public au service du public** : un service public local de la donnée qui soit un service public au service du public, c'est-à-dire les citoyens et habitants du territoire.
2. **Un « guichet » citoyen** : La mise en place d'un guichet ouvert aux citoyens, collectifs et associations dont la fonction est de recueillir les questions, présenter les jeux de données, fournir un service de traitement de données, de data-visualisation, de data-mining et des applications (logiciels). Cela signifie flécher les crédits significativement dans cette direction.
3. **Un conseil de surveillance** : La mise en place d'un conseil de surveillance des usages de la donnée chargé de veiller à ce que le service public local de la donnée soit bien utile, directement, aux habitants, citoyens, collectifs ou associations du territoire.
4. **Des actions de médiation de la donnée** : afin de favoriser l'appropriation sociale des usages de la donnée et des enjeux qu'ils soient individuels, collectifs, public, sociaux, environnementaux, économiques,... à hauteur de 10 % du budget du service public local de la donnée.

---

1 Guillaume Rozier est un ingénieur en informatique, agrégateur de données et consultant en science des données français. Il est à l'origine du site web d'agrégation de données ouvertes sur la pandémie de Covid-19 CovidTracker, ainsi que des outils VaccinTracker et ViteMaDose - source : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Guillaume\\_Rozier](https://fr.wikipedia.org/wiki/Guillaume_Rozier)

2 La loi pour une République numérique - <https://www.economie.gouv.fr/republique-numerique>

5. **L'alimentation des bases de données** : des projets citoyens de mesures émergent, des associations produisent des bases de données qui peuvent alimenter un service public local de la donnée. Cependant, citoyens, collectifs et associations ont besoin d'accompagnement méthodologique et technologique.
6. **Les standards et l'inter-opérabilité** : le portail open data Géoportail Pays de Brest permet déjà d'avoir accès à l'open data territorial publié. Cependant des solutions logicielles libres ouvertes et orientée grand public sont à préconiser afin de faciliter l'usage et l'accès.
7. **Le service public local de la donnée en circuit court** : s'appuyant sur le riche écosystème associatif et citoyen du territoire.

Nous détaillons ces sept points :

### **1 - Un service public au service du public :**

Le service public local de la donnée attirera rapidement les entreprises privées qui ont besoin de ces données. Ces entreprises possèdent les compétences pour les utiliser à leurs profits [les données] : des ingénieurs, des data-scientists, de l'Intelligence Artificielle, maîtrise du data-mining, etc.

Les services publics, ou assimilés, spécialisés dans ces questions sauront également comment se saisir des données pour mener à bien leurs missions (SIG, ADEUPA, etc.).

En revanche, même si les citoyens mesurent les enjeux, même s'ils sont constitués en collectifs ou en association, ils seront extrêmement rares à posséder les compétences pour réaliser le traitement des données, voir même à saisir l'intérêt spécifique de la donnée pour leur projet. En ce sens, on peut dire que Guillaume Rozier fait figure d'« exception qui confirme la règle ».

Ainsi, sans un cadrage serré du service public local de donnée, il ne sera au service que de ceux qui sauront le mieux en tirer profit. Ce sera un service public dédié aux entreprises. Il est possible également que les grandes entreprises « datavores » (les géants Californiens ou des Data Brockers) se saisissent de ces données à leurs profits, voir même en concurrence avec les entreprises du territoire.

### **2 - Un « guichet » citoyen :**

On le sait depuis bien longtemps, il ne suffit pas de créer un équipement pour que le public s'y presse. Les bibliothèques, les musées, les théâtres savent bien qu'il faut être actif pour aller à la rencontre de ses publics afin de toucher le plus de monde possible. Et il faut redoubler d'effort quand il s'agit de s'adresser à celles et ceux qui en sont le plus exclus. La volonté de servir directement les citoyens s'incarne par ce que nous avons nommé un « guichet citoyen » ; il s'agit d'une activité du service public local de la donnée qui consiste en plusieurs activités :

- Présenter au public les jeux de données et le service public local de la donnée.
- Accueillir les demandes des habitants, citoyens, collectif et associations tant qu'elles sont d'intérêt général.
- Proposer des réponses aux demandes en accompagnant l'identification et le traitement des données y compris en sollicitant d'autres partenaires du territoire qui pourraient concourir à une meilleure réponse (du traitement manuel jusqu'à l'IA).
- S'auto-saisir pour produire des exemples d'intérêt général d'utilisation de la donnée ; Il pourrait s'agir par exemple de data-visualisation au service de la compréhension du territoire

(dynamique des populations, histoire, consommation énergétique, eau...), de cartographies, d'applications d'interrogation des bases de données...

### **3 - Un conseil de surveillance :**

Parce qu'il est important de mesurer et évaluer les politiques publiques pour se rendre compte de l'écart entre les objectifs à atteindre et les réalisations d'une part et faire des propositions d'amélioration du service public local de la donnée d'autre part, la mise en place d'un conseil de surveillance collégial nous semble indispensable.

Les critères d'évaluation pourront porter sur :

- Usages par les entreprises privées à but lucratif (quelles entreprises, adresse de leurs sièges, ...).
- Usages par les services publics.
- Usages par les citoyens.

En cas de déséquilibre, le conseil pourra orienter les efforts à fournir pour augmenter les usages dans l'un ou l'autre secteur.

### **4 - Des actions de médiation de la donnée :**

Les acteurs de la culture et de l'éducation le savent et nous l'avons rappelé plus haut, il ne suffit pas d'avoir un équipement pour que le public s'y rende, particulièrement les publics qui en auraient le plus besoin. Pour favoriser l'appropriation sociale des usages de la donnée et de ses enjeux, il faut une politique éducative et culturelle volontariste. Nous proposons que le budget médiation soit à hauteur de 10 % du budget total du service public local de la donnée.

### **5 - L'alimentation des bases de données :**

L'enquête « parlons vélo » de la FUB<sup>3</sup>, l'inventaire local de la biodiversité porté par Bretagne Vivante avec Brest Métropole<sup>4</sup>, le réseau de capteurs citoyens métropolitain Penn Avel, la carte ouverte OpenStreetMap sont quatre exemples de production citoyenne de données et il y en a bien d'autres.

Si les données produites par les opérateurs publics et privés doivent faire partie du Service Public de la Donnée, il ne faut pas oublier les données citoyennes qui participent de l'enrichissement de la connaissance du territoire en donnée.

### **6 - Les standards et l'interopérabilité.**

Il semble évident que sans interopérabilité et ouverture des formats de stockage des données, l'appropriation par le grand public sera impossible. Par ailleurs, il en est de même pour les outils permettant la visualisation ou l'exploitation des données, des licences libres et ouvertes assurent une garantie d'impossibilité d'enfermer la donnée par l'entreprise privée.

### **7 - Le service public local de la donnée en circuit court**

Enfin, puisque les travaux en sont au début, nous pensons qu'il est judicieux d'associer le plus tôt

<sup>3</sup> Parlons vélo, le baromètre des villes cyclables - <https://www.parlons-velo.fr/>

<sup>4</sup> Inventaire de biodiversité de Bretagne Vivante et Brest Métropole - <https://www.brest.fr/actus-agenda/actualites/actualites-2561/tous-sur-la-piste-de-la-biodiversite-locale-1236230.html>

possible les partenaires intéressés, compétents et volontaires ; Ceci d'autant plus que le territoire de la métropole du Ponant compte plusieurs acteurs d'envergure nationales.

Parmi ces partenaires, nous travaillons régulièrement et en toute confiance avec ces partenaires locaux et d'autres moins locaux mais tout à fait pertinents.

Sans préjuger de leur engagement, citons par exemple, sans que ce soit exhaustif :

- Data Terra,
- L'UBO Open Factory,
- Les petits débrouillards,
- L'IMT Atlantique
- Le GIS Marsouin
- Le collectif Tiriad,

Le conseil d'administration d'Infini se tient à votre disposition.

Nous prions monsieur le maire, de recevoir nos salutations les meilleures,

Pour Infini, le conseil  
d'administration.